

LE CODE DE VIE

Le rôle des intervenants scolaires est d'aider les élèves à respecter les règles de vie de l'école. Un manquement au code de vie inclut généralement des réflexions et des gestes de réparation, parfois des sanctions qui visent à responsabiliser les élèves face à leur comportement.

Conséquences possibles du non-respect du code de vie

- Un avertissement verbal;
- Une démarche de résolution de problème;
- Une réparation à l'endroit de l'élève qui est victime;
- Un manquement écrit dans l'agenda et signature par les parents;
- Un remboursement exigé aux parents lors de bris ou de perte de matériel;
- Une reprise de temps lors d'une récréation ou en fin de journée;
- Un retrait de privilège;
- Un retrait du groupe;
- Un appel aux parents par un enseignant de l'école;
- Un appel aux parents par un membre de la direction de l'école;
- Une rencontre de parents à l'école, avec la direction;
- Une suspension à l'interne
- Une suspension à l'externe
- Toute conséquence possible en lien avec le manquement.

Procédure prévue lors de manquements graves (règles 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4)

Une retenue avec l'éducateur spécialisé peut être appliquée en tout temps selon la gravité du geste posé et ce, dès le 1^{er} manquement

Premier manquement

Réflexion écrite donnée par le TES à faire à la maison et à faire signer par ses parents.

Deuxième manquement

Réflexion écrite à faire à la maison à faire signer par ses parents et geste ou mesure de réparation en lien avec l'acte posé.

Troisième manquement

Retenue (service de garde ou école) et réflexion écrite à faire à la maison et à faire signer par ses parents.

Quatrième manquement

Suspension à la maison, réflexion écrite, signée par ses parents et retour à l'école avec les parents.

Politique des retards

Le suivi des retards et absences non motivés de votre enfant se fera en premier lieu au secrétariat. Si trop de retards sont accumulés, un suivi sera fait par l'enseignant puis par la direction. Des conséquences seront appliquées

Retard non motivé

1^{er} cycle : Si l'élève cumule **4 retards non motivés dans le même mois**, une communication sera envoyée aux parents et l'élève sera rencontré par l'éducateur spécialisé.

2^e et 3^e cycles : Si l'élève cumule **4 retards non motivés dans le même mois**, il sera en retenue le mardi ou le jeudi suivant de 15 h 30 à 16h 00 et les parents recevront un avis de retenue à signer via l'agenda.



Code de vie de l'école Maisonneuve



À l'école, **tous les élèves** ont le droit.... d'être respectés, d'être écoutés, d'être aidés, d'être protégés, d'apprendre, de s'amuser et de s'épanouir. Tous les élèves ont également le devoir de respecter le code de vie suivant :

1- Je me respecte.	2- Je respecte les autres et mon milieu.	3- Je respecte les règles de sécurité.
<p>1.1- Je viens à l'école tous les jours ou fais justifier mon absence dans l'agenda</p> <p>1.2- J'arrive à l'école à l'heure : 7h40 le matin et 12h40 pour le retour du dîner (primaire).</p> <p>1.3 J'arrive à l'heure : 8h39 le matin et 12h25 pour le retour du dîner (préscolaire).</p> <p>1.4- Au son de la 1ère cloche, je cesse de jouer et à la 2^{ème} je suis dans mon rang dans le calme.</p> <p>1.5- Je demande de l'aide en cas de besoin pour trouver des solutions.</p> <p>1.6- À la fin de la journée, je quitte l'école sans m'attarder dans la cour ou sur le trottoir.</p> <p>1.7- Je me déplace dans l'école avec l'autorisation d'un adulte. Pas de retour sur les étages sans autorisation.</p> <p>1.8- Je fais le travail demandé pour progresser dans mes apprentissages.</p> <p>1.9 J'ai une tenue vestimentaire appropriée à une école primaire.</p>	<p>2.1- Je respecte toutes les personnes de l'école, en gestes et en paroles (camarades, personnel de l'école, du service de garde et des organismes).</p> <p>2.2 J'écoute les consignes de l'adulte.</p> <p>2.3- Je refuse en tout temps les batailles et les bousculades. Je règle mes conflits de façon pacifique, selon les quatre étapes de gestion de conflit. (voir dans l'agenda pour l'explication des 4 étapes)</p> <p>2.4- Je ne fais ni menace, ni intimidation.</p> <p>2.5- Je respecte les biens des autres et je prends soin du matériel de l'école.</p> <p>2.6- Je garde mon école et mon environnement propre.</p> <p>2.7- Dans les jeux, je respecte les règles du groupe, je fais preuve d'esprit sportif.</p> <p>2.8- Au son de la première cloche, j'arrête de jouer et je me place en rang sans déranger les autres.</p> <p>2.9- Je circule calmement et de façon sécuritaire dans l'école.</p>	<p>3.1- Je me déplace calmement dans l'école, sans courir et sauter dans les escaliers.</p> <p>3.2- Je sors de la cour ou de l'école à la cloche et seulement avec l'autorisation d'un adulte de l'école.</p> <p>3.3- Je porte des souliers en tout temps dans l'école, et des bottes, à l'extérieur, en présence de neige ou de pluie.</p> <p>3.4- Je laisse à la maison les objets inutiles à mes apprentissages.</p> <p>3.5- Je ne lance rien à l'intérieur ni à l'extérieur de l'école (balle de neige, caillou, papier).</p> <p>3.6- J'utilise le matériel de façon adéquate.</p> <div data-bbox="927 1398 1279 1703" data-label="Image"> </div>

Voici quelques exemples d'actions et d'effets personnels interdits.

Actions :

- 1- Glisser sur les rampes, sauter dans les marches ;
- 2- Filmer, photographier et enregistrer quelqu'un à son insu ;
- 3- Intimider, insulter, bagarre...

Effets personnels :

- 1- Les ballons, les balles et autres jeux de la maison ne seront pas permis à l'école ; le SDG et l'école assureront l'accessibilité aux jeux.
- 2- Vêtements à caractère violent (mots ou dessins)
- 3- Minijupe, short trop court (référence des mains le long des cuisses), camisole et chandail trop court ou trop décolleté, port du pantalon bas ;
- 4- Sandales sans attaches (tongs) ou talons hauts ;
- 5- Gomme ;
- 6- Téléphone cellulaire ;
- 7- Jouets personnels ;
- 8- Les jouets et les jeux électroniques seront occasionnellement permis avec l'accord spécifique de l'enseignant.
L'école ne pourra en être tenue responsable.